

Par communiqué sur le site de « La Randonnée Céretane » il a été rapporté un certain nombre de faits dont certains s'avèrent totalement inexacts et c'est la raison pour laquelle nous nous permettons de demander ce droit de réponse.

- « *Une situation conflictuelle s'est développée, indépendamment de notre volonté, entre une partie du groupe de longueurs et le CA* » Ceci est inexact. Il n'y avait pas de situation conflictuelle dont nous pouvons être tenu pour responsables.

Nous avons certains désaccords sur lesquels il nous a été impossible d'échanger avec certains membres du CA.

Nous vous renvoyons aux propos tenus par certains membres du CA « retournez longer à Canet nous serons bien tranquilles », « créez votre propre association et vous pourrez ainsi concourir à loisir »

- « *le CA ne s'oppose pas à la participation aux championnats* » là n'était pas la question. Quel CA est en mesure de s'opposer à la participation de ses participants à un quelconque championnat si celui-ci respecte la lettre du sport et l'éthique sportive ?

Le fait de voter en CA le droit de participer aux championnats d'Occitanie nous a toujours paru excessif pour une compétition organisée par la fédération française de randonnée pédestre.

Nous n'avons jamais demandé à l'association de prendre en charge l'achat de combinaisons, pagaies et chaussures. Il s'agit-là d'un mauvais procès d'intention et d'une contre vérité.

Nous avons, dans la demande de FDVA2 (subventions allouées aux associations dans un cadre très précis correspondant à notre activité et dont les fonds « dormants » sont issus des comptes bancaires abandonnés), inscrit effectivement la demande d'achat de matériel.

Pour information, lors de la présentation de cette demande à la sous-préfecture de Céret, au même moment le CA décidait, sans consulter l'avis des services administratifs compétents, de refuser de présenter le dossier à la préfecture alors que la demande était recevable.

Projet sur lequel vous avez immédiatement posé de nombreuses réserves dont celle de dire que l'Association n'avait pas besoin d'argent et que si le projet était retenu, comme il n'avait pas été inscrit au budget, il y aurait des problèmes.

Vous connaissez le fonctionnement d'une association loi 1901 pour savoir qu'à tous moments, en respectant les règles juridiques on peut modifier un budget.

Cela se fait en France des dizaines, des centaines de fois.

La confusion volontaire que vous faites est inacceptable à nos yeux et ce pour deux raisons que vous connaissez parfaitement.

1ere raison : dans le cas où le dossier aurait été accepté, la subvention perçue aurait couvert ces achats et il n'y aurait eu aucun impact sur les finances de l'Association.

2ème raison : dans le cas où le dossier aurait été refusé, nous aurions acheté ce matériel sur nos propres deniers, vous le savez parfaitement puisque nous vous l'avions dit.

En résumé nous n'avons jamais demandé d'argent à l'association et avons toujours participé individuellement aux frais engagés soit deux championnats régionaux et deux championnats de FRANCE dont le dernier à SANGATTE qui a mobilisé huit adhérents de la Céretane pendant 4 jours.

● Vous vouliez nous intégrer en douceur :

Vous saviez dès le départ que dans cette discipline du long côtes se déroulait des championnats, monsieur le président est venu assister aux championnats régionaux à Canet en Roussillon en 2020.

Doit-on entendre dans le terme de douceur que nous devons faire nos preuves ou tout autre raison....

Non, nos personnalités ne « collaient » pas à celles des adhérents de la randonnée céretane pour une nouvelle discipline née en 2015.

Les compétiteurs ne sont pas les bienvenus au sein de notre association et tous les moyens sont bons pour les discréditer.

Pour toutes ces raisons nous venons de créer une association collégiale – « **La septième vague collégiale des longeurs sportifs catalans** » – qui vient d’être accréditée par la fédération et qui verra officiellement le jour le premier septembre 2022.

Jusqu’à cette date, nous continuons à longer sous les couleurs de la randonnée céretane et participerons samedi à la première fête départementale du long côtes (organisée par la fédération française de randonnée pédestre) qui devrait rassembler des centaines de participants. (hélas cette date correspond à la fête de la randonnée céretane....)

En conclusion, nous pensons que le conseil d’administration de la randonnée céretane commet une erreur de se priver d’adhérents avec une ouverture d’esprit différente signe de la richesse d’une association.